



DANSK-FRANSK HANDELSKAMMER
CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-DANOISE

Guide d'installation au Danemark à destination des expatriés français.

2018



[Retour au sommaire](#)

2018

1

Copyright ©

Chambre de Commerce franco-danoise
Skindergade 7
1159 Copenhagen
Danemark
contact@danish-french.com
Rédacteur : Samuel Vaillant-Jørgensen

Août 2013 – Relecture juin 2017

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon, aux termes des articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Édito



Cher lecteur,

Le Danemark est un pays où l'installation des expatriés est grandement facilitée. Notamment grâce au bon niveau d'anglais des Danois. Le fonctionnaire statuaire au Danemark a traditionnellement été dénommé "homme de service" (tjenestemand), et cela se ressentira dans vos diverses démarches auprès de l'administration. De plus les Danois sont de manière générale très pragmatiques.

Ce guide a été réalisé pour vous accompagner dans votre installation. Son but est de vous

apporter des conseils, des astuces, des renseignements qui vous feront gagner du temps et faciliteront votre arrivée et votre intégration. Vous y trouverez donc, dans une vingtaine de chapitres, des informations pratiques ayant trait à la gestion de votre compte bancaire, aux transports en commun ou à la souscription de vos assurances.

En matière de relations commerciales entre le Danemark et les autres pays européens, le potentiel à exploiter avec la France est très fort. Cela vient, en partie, d'un manque de connaissance réciproque des deux pays. C'est pourquoi la Chambre de commerce franco-danoise a noté avec satisfaction qu'un nombre accru de Français s'installe au Danemark. Ce guide a pour objectif de faciliter ce développement, et d'aider les entreprises à recruter des Français dans les meilleures conditions possibles.

Mais l'installation n'est qu'un premier pas. Pour réussir votre séjour au Danemark, il vous faut aussi réussir votre intégration. À la Chambre de commerce franco-danoise, nous nous réjouissons de vous accueillir comme membre. Ce statut vous permettra de participer à de nombreux événements organisés tout au long de l'année, de développer votre réseau en rencontrant des Danois et des Français qui travaillent au Danemark, et de bénéficier des nombreux autres avantages réservés à nos membres.

Bienvenue au Danemark ! Anders Torbøl

Président de la Chambre de Commerce Franco-Danoise

Le guide

Ce guide, réalisé par la Chambre de Commerce Franco-Danoise (CCFD), a été conçu avec l'aide de Français expatriés installés récemment ou depuis plusieurs années au Danemark. Des Danois ont également apporté leur aide à son écriture. Nous remercions chacun pour son aide.

Si vous notez une erreur ou si vous remarquez une omission, n'hésitez pas à nous contacter par email pour nous en informer.

Nous avons travaillé sur un guide général sur le Danemark. Toutefois, vu le nombre d'expatriés à Copenhague, le guide apporte certaines informations et conseils propres à la capitale.

Ce guide n'est pas un guide touristique, si vous souhaitez obtenir de plus amples informations pour vos sorties et loisirs, consultez les nombreux sites internet à votre disposition ou même les guides papier classiques français.

Les informations présentes dans ce document n'ont pas valeur contractuelle. La responsabilité de la Chambre de Commerce ne saurait être engagée en cas d'inexactitude ou de modification des différents éléments listés dans ce guide.

Ce document a été écrit au second semestre 2013 et mis à jour régulièrement depuis, les informations indiquées peuvent évidemment évoluer, nous vous conseillons donc d'être vigilant et de les vérifier par vous-même.

Le guide est protégé par des droits copyright.

Sommaire

Cliquez sur le titre pour vous rendre directement à la section souhaitée.

Votre arrivée au Danemark	page 6
Le permis de séjour	page 7
Obtenir son numéro CPR	page 9
Ouvrir un compte bancaire	page 11
Gérer son compte bancaire	page 12
Nem-ID	page 15
Trouver une location au Danemark	page 17
S'assurer au Danemark	page 20
Votre vie au Danemark	page 24
Comment développer son réseau ?	page 25
Inscrire vos enfants à l'école	page 30
Les langues	page 38
L'emploi au Danemark	page 40
Médecine	page 43
Prestations sociales	page 47
Impôts, fiscalité	page 49
La voiture au Danemark	page 51
Le vélo	page 56
Les transports en commun sur Copenhague	page 57
Les supermarchés au Danemark	page 63
TV, téléphonie fixe et mobile	page 65
Les institutions françaises	page 68
Un coin d'Hexagone	page 72
Les bons plans de la Chambre de Commerce	page 76
Web-sites utiles	page 78

Votre arrivée au Danemark

Velkommen i Danmark*

*Bienvenue au Danemark

Le permis de séjour

Si vous restez moins de trois mois sur le territoire danois, aucune formalité n'est nécessaire. Au-delà, vous devez obligatoirement déposer une demande de certificat d'enregistrement (registreringsbevis) auprès des autorités danoises.

Dans le cas d'une recherche d'emploi, vous pouvez séjourner jusqu'à 6 mois sans certificat d'enregistrement.

Après cinq ans de résidence légale et ininterrompue au Danemark, il est possible de demander un certificat d'admissibilité à la résidence permanente.

Ces certificats sont administrés par l'administration publique (statsforvaltning) de chaque région.

Vous pouvez faire votre demande de carte de séjour, soit en la déposant en personne à l'administration de votre région, soit par courrier ou par mail. De plus, cette démarche peut être commencée avant votre arrivée au Danemark, et ce, même si votre présence en personne est obligatoire dans le cadre de votre enregistrement.

Nous vous conseillons de prendre contact avec le «statsforvaltning» de votre région via son site internet afin de vous informer sur les démarches administratives à effectuer.

Conditions d'obtention

Le permis de séjour est accordé seulement si vous remplissez les conditions pour le permis du travail pendant toute la durée de votre séjour au Danemark.

Statsforvaltningen compare les heures de travail avec la salaire pour déterminer si vous disposez des ressources suffisantes.

Site internet pour le certificat d'enregistrement :

<http://www.statsforvaltning.dk>

Pour les résidents de Copenhague s'adresser à :
Statsforvaltningen Hovedstaden, Borups Allé 177, blok D-E, 2400 København
NV. Tél : 72567000.

Pour les résidents hors Copenhague s'adresser au «statsforvaltning» de sa région.



Obtenir son numéro CPR

Qu'est-ce qu'un numéro CPR ?

Au Danemark, il n'existe pas de carte nationale d'identité sur le modèle français. Les Danois utilisent leur passeport pour leurs déplacements à l'international, y compris en Europe et disposent d'une «carte jaune» appelée «sundhedskort».



Cette carte jaune est indispensable et obligatoire pour résider au Danemark. Elle correspond à la carte Vitale française, elle vous permettra donc de consulter un médecin ou de vous rendre dans un hôpital.

Toutefois, son usage est beaucoup plus large, elle est souvent demandée comme justificatif d'identité même si elle ne comporte pas de photo.

Vous obtiendrez cette carte quelques jours après vous être enregistré pour obtenir votre numéro CPR (CPR-nummer), dont les initiales correspondent en danois à «det Centrale PersonRegister». Ce numéro est votre identifiant personnel et unique au Danemark, une plaque d'immatriculation personnelle en quelque sorte.

A quoi sert le numéro CPR ?

A tout, tout simplement. A ouvrir un compte bancaire, entreprendre toutes les démarches administratives et certaines démarches commerciales.

Ce numéro est composé de 10 chiffres, les 6 premiers correspondent à votre date de naissance et les 4 derniers sont attribués de manière aléatoire.

Ce numéro unique permet aux administrations d'obtenir toutes vos informations facilement puisque tout est centralisé. Cela facilite donc l'ensemble de vos démarches. Si vous avez des enfants ils ont aussi besoin de leur propre CPR.

Comment obtenir ce numéro CPR ?

Pour obtenir un numéro CPR vous devez suivre 3 étapes :

- 1) Trouver un domicile et avoir une adresse permanente au Danemark,

car c'est obligatoire pour pouvoir s'enregistrer

- 2) Envoyer en ligne une demande pour obtenir votre numéro CPR
- 3) Se rendre à l'International Citizen Service pour présenter les documents adéquats.

La demande pour le numéro CPR peut être faite 1 mois avant votre arrivée. Si vous venez avec votre épouse/famille, il est conseillé de faire une demande conjointe.

Quand votre numéro sera prêt l'International Citizen Service va vous le notifier et vous planifier un rendez-vous dans votre nouvelle municipalité. Vous devrez vous y rendre pour présenter les documents nécessaires et obtenir votre numéro CPR.

L'obtention de ce numéro et de votre carte jaune vous permettra de bénéficier du système de santé danois. Lors de vos rendez-vous au International Citizen Service, il vous sera demandé de choisir votre médecin traitant (voir page 43). Si vous en avez la possibilité, renseignez-vous donc avant pour connaître les différents médecins de votre quartier et avoir éventuellement le conseil d'un voisin ou, d'un collègue sur le choix de celui-ci. Sinon, faites comme beaucoup, choisissez le médecin le plus proche de votre domicile.

Guide pour faire la demande en ligne :

- Copenhague : <https://ihcph.kk.dk/artikel/apply-your-cpr-number-here>
- Le reste du Danemark : <https://ihcph.kk.dk/artikel/one-point-entry-you>

Liste des documents nécessaires :

- Permis de résidence
 - Formulaire d'arrivée (vous en recevrez en venant à l'International Citizen Service)
 - Votre passeport/carte d'identité + une copie
 - Justificatif de domicile (e.g. quittance de loyer, lettre de votre propriétaire) + une copie
 - Votre certificat de mariage original (si vous êtes marié) + une copie.
- N'oubliez pas d'en amener même si votre conjoint ne vous accompagne pas.

Vous avez donc maintenant votre numéro CPR, vous pouvez commencer votre nouvelle vie. Vous recevrez votre carte jaune à votre domicile par courrier.